

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2011/ 12

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 07 février 2011

L'an deux mille onze et le sept février à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : 31 janvier 2011

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11
votants : 13*

**Présents : M. MAURIN – CHAUSSIGNAND – TESTON – CROZIER –
BEUGNET – BOUAZZA - CORNET – JOLLIVET – SALA – VERNET -
VOLLE**

**Excusés : Mr Denis AUZAS a donné procuration à Mr CHAUSSIGNAND
Mr Michel HILAIRE a donné procuration à Mr VOLLE**

Absents : M DELAUZUN - FIALON

Mme Nathalie SALA a été élue secrétaire

Objet : Charte informatique applicable au personnel de la Commune

Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, la charte informatique applicable au personnel titulaire et non titulaire de la Commune.

Il précise que la présente charte informatique est un code de déontologie formalisant les règles légales et de sécurité relatives à l'utilisation de tout système d'information et de communication au sein de la Collectivité.

.../...

2011/028

HP

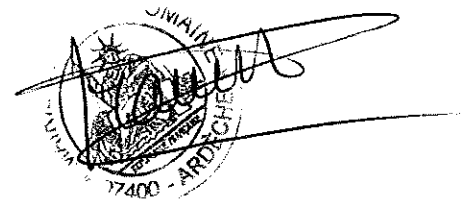
Il précise que le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de l'Ardèche a émis un avis favorable sur cette charte informatique le 03 décembre 2010.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal :

- Approuve le règlement intérieur applicable au personnel de la Commune, annexé à la présente décision,
- Précise que cette charte informatique prendra effet le 1^{er} mars 2011

Fait et délibéré à ALBA LA ROMAINE, le 07 février 2011

POUR COPIE CONFORME
ALBA, le 08 février 2011
Le Maire,
Pierre MAURIN.



REÇU A
LA PREFECTURE LE
11 FEV. 2011

.../...